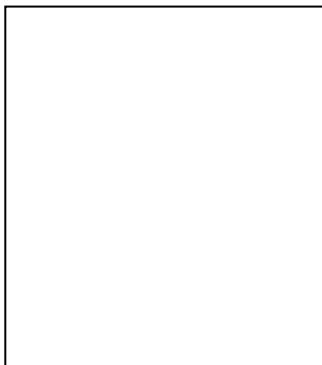




« NN »

I-301

- BR - D -

Nom : RAYNEL

Prénom : Léon

Date naissance : 17 avril 1900

Lieu de naissance : Valognes (50700).

N° Matricule à Flossenbürg : non immatriculé

à Hinzert: ?

Situation familiale avant l'arrestation : marié, 1 enfant.

Situation professionnelle : cantonnier SNCF.

Domicile : St-Martin-le-Gréard (50690) La Fay.

ARRESTATION : le 5 mars 1943 à Couville (50690).

Circonstances d'arrestation : De Brinon : détention d'armes. Selon son fils, arrêté à Couville (50) le 05/03/43 par la Gestapo pour détention d'armes, Isolé SNCF depuis le 01/09/42 (renseignements), déclaration de Pierre Lepessec "le 5 mars 43, vers 14 h, alors que j'étais employé en qualité de Chef de Canton SNCF à la gare de Couville (50), la Gendarmerie allemande est venue me demander après le nommé Raynel Léon, poseur de voies qui se trouvait présent sur le chantier de Couville. Nous étions cernés par la Gendarmerie allemande ce qui m'empêchait de faire le moindre geste pour que Raynel puisse prendre la fuite. Celui-ci se trouvant au travail a immédiatement été invité à suivre la police allemande et depuis nous ne l'avons jamais revu. Les motifs de son arrestation (détention d'armes) ont été provoqués par la fille de l'amie de Raynel dont je ne me souviens plus le nom. L'intéressé avait effectivement deux fusils de guerre. J'ai vu cette jeune fille au moment de l'arrestation dans une voiture allemande stationnée à la gare de Couville. La dénonciatrice se trouvait au kilomètre 362 sur la ligne Paris-Cherbourg, au moment de la découverte des armes, jour de l'arrestation de Raynel Léon. Je précise que ces armes découvertes par les Allemands sur dénonciation de la fille de l'amie de Raynel étaient enterrées en bordure de la voie, sur le terrain de la SNCF (05/11/55), LA 3179, détention de deux fusils de chasse ; Préfecture de la Manche, vit séparé de sa femme, cette dernière, malade, se trouvant dans une maison de santé à Caen, il a un fils âgé de 21 ans qui avait été confié à une œuvre charitable, également à Caen, Raynel est actuellement domicilié à Sideville, au village de la Héron-nière, avant son arrestation, il exerçait le métier de cantonnier à la SNCF, administration dont il dépend depuis près de 20 ans, il est notoire que Raynel vivait en concubinage avec une dame Kergoat, âgée d'une quarantaine d'années, laquelle avait une fille d'environ 20 ans et qui était également la maîtresse de l'intéressé, de nombreuses discussions s'élevaient entre ce dernier et les femmes Kergoat, à plusieurs reprises, la jeune fille avait menacé Raynel de le dénoncer aux autorités allemandes, effectivement le 05/03/43, à la suite d'une discussion, la jeune Kergoat quitta la maison et partit à Cherbourg, elle en revint quelques heures plus tard. Le même jour, vers 14h30, deux Feldgendarmes se présentèrent chez Mme Kergoat, la fille les conduisit alors dans le jardin de la maison, où après avoir creusé légèrement, les deux militaires trouvèrent un fusil de chasse et un fusil Lebel, qui avaient été enterrés par Raynel, celui-ci fut immédiatement arrêté, aucune munition n'a été trouvée, il n'a pas été possible de déterminer dans quel état étaient les deux fusils, toutefois il a été dit que la culasse du "Lebel" n'était pas sur l'arme (14/04/43).

Lieux d'emprisonnement : Cherbourg, Saint-Lô.

Date de départ de Paris gare de l'Est : Arrive entre le 29 mai 1942 et le 10 septembre 1943 au Sonderlager Hinzert.

DÉPORTATION :

Camps et Kommandos successifs : Incarcéré dans les prisons de Wittlich, de Breslau, et de Brieg. Evacuation de Brieg par la route le 22 janvier 1945, puis par convoi le 23 février 1945 jusqu'à Eger, puis nouvelle marche début avril 1945 vers Flossenbürg où il arrive épuisé le 07 avril 1945.

Date et conditions du décès : Décédé le 09 avril 1945 à Flossenbürg.